



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1339

Programmation au titre de l'exercice 2021 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise - Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1339 - PROGRAMMATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE DE LYON DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022 DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE - COFINANCEMENT DES POSTES DES MISSIONS TERRITORIALES ET DES ACTIONS D'INGENIERIE SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Cofinancements des postes et actions d'ingénierie

A l'occasion de la séance du Conseil municipal du 30 septembre dernier, vous avez approuvé la délibération n° 2021/1080 portant sur les demandes de cofinancement auprès de l'Etat (Agence nationale de la cohésion des territoires) pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon.

Le dispositif de mise en œuvre opérationnelle est notamment composé des équipes territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale. Ces équipes sont constituées de directeurs ou chefs de projet, salariés de la Métropole de Lyon, ainsi que de chargés de mission salariés de la Ville de Lyon. Elles ont pour mission de mettre en œuvre les projets de territoire des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire du contrat de ville 2015-2022 de Lyon.

Il s'agit désormais de compléter le montage financier pour l'année 2021 avec les participations financières de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et de la Métropole de Lyon qui font parallèlement l'objet d'une délibération du Conseil de Métropole.

C'est pourquoi, je vous propose d'autoriser et solliciter les participations financières pour les postes figurant dans les tableaux ci-après :

1. Plan de financement des postes sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon :

Sites	Coûts de postes prévisionnels 2020	Participations financières		
		Métropole	ANRU	Commune
Lyon 8 ^{ème} Directeur Mission Entrée Est	55 426 €	18 475 €	28 750 €	8 201 €
Lyon 9 ^{ème} Directeur GPV Duchère	91 674 €	30 558 €	30 558 €	30 558 €
Lyon 9 ^{ème} Directeur Adjoint GPV Duchère	85 532 €	38 878 €	7 775 €	38 879 €
Totaux	232 632 €	87 911 €	67 083 €	77 638 €

Pour mémoire, la Ville de Lyon a versé en 2020 une subvention de 94 246 euros à la Métropole.

2. Plan de financement des postes sous maîtrise d’ouvrage de la Ville de Lyon :

POSTES				CGET	ANRU	Métropole	VDL
Territoire	Fonction	N° de poste	Coût prévisionnel	Montant	Montant	Montant	Montant
1 / 7	Chargé de Mission Territorial	8853	41 637	0	0	20 818	20 819
1/3/7	Directeur de projet Quartiers Anciens	8595	63 862	7 000	0	26 822	30 040
1/3/7	Chargé de Mission Habitat GSUP	8852	44 432	0	0	22 216	22 216
3/7	Chargé de Mission Territorial	8854	49 270	0	0	24 635	24 635
5/9	Chef de projet Territorial	7374	63 000	7 000	0	25 200	30 800
7	Chargé de Communication Gerland	9183	54 200	0	0	27 100	27 100
8	Chargé de Mission Economique	10364	66 845	0	16 782	26 738	23 325
8	Chargé de Mission Habitat	8855	49 159	0	12 580	19 172	17 407
8	Chargé de Mission Territorial	7369	40 000	0	0	20 000	20 000
8	Chargé de Mission Territorial	7373	40 500	7 000	0	16 750	16 750
8	Chargé de Communication	9488	49 331	0	12 580	18 745	18 006
8	Chargé de mission GSUP	13190	41 637	0	0	13 740	27 897
9	Chargé de Mission Economique	9490	48 420	0	7 916	18 883	21 621
9	Chargé de Mission GSUP	7371	59 064	0	0	29 532	29 532
9	Chargé de Mission Habitat	8594	74 575	0	15 834	32 813	25 928
9	Chargé de Mission Territorial	8857	41 353	7000	0	15 714	18 639
9	Responsable de Communication	9613	48 596	0	7 917	20 410	20 269
9	Chargé de Communication	9487	45 200	0	0	17 750	27 450
TOTAL GENERAL			928 753 €	28 000€	73 609 €	400 412 €	426 732 €

Pour mémoire, la Métropole a accordé pour ces postes en 2020 une subvention à la Ville à hauteur de 381 455 euros.

3. Plan de financement des actions sous maîtrise d’ouvrage de la Ville de Lyon :

Arrdt	Actions	Coût prévisionnel	Métropole de Lyon
8 ^{ème} / 9 ^{ème}	Communication et concertation 8 ^{ème} / 9 ^{ème}	40 000 €	10 000 €
Tout Lyon	Enquêtes écoute habitants	40 000 €	17 200 €
Tout Lyon	Evaluation en continu de la convention territoriale	77 000 €	32 340 €
TOTAL		157 000 €	59 540 €

Par ailleurs, la demande de participation de l’Etat (Agence nationale de la cohésion des territoires) à hauteur de 28 000 euros a été approuvée lors de la séance du Conseil municipal du 30 septembre dernier.

Vu le contrat de ville 2015-2022 ;

Vu l’avis du Conseil des 1^{er}, 3^e, 5^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oui l’avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- L’attribution d’une subvention d’un montant de 77 638 euros à la Métropole de Lyon, à titre de participation de la Ville de Lyon aux coûts des postes des agents de la Métropole, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à solliciter les participations financières de la Métropole de Lyon et de l’ANRU (l’Agence nationale pour la rénovation urbaine) pour les postes des agents de la Ville de Lyon, à raison de 400 412 euros pour la Métropole de Lyon et 73 609 euros pour l’ANRU, et à signer les conventions financières correspondantes.
- 3- M. le Maire est autorisé à solliciter la participation financière de la Métropole de Lyon pour trois actions réalisées sous maîtrise d’ouvrage de la Ville de Lyon, à raison de 59 540 euros et à signer les conventions financières correspondantes.
- 4- Les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l’exercice, comme suit :
 - Lignes de crédit 42246 et 42254 - nature 74718 - fonction 420,
 - Ligne de crédit 42257 - nature 74788 - fonction 420,
 - Lignes de crédit 85272 et 85273 - nature 74758 - fonction 420.

5- La dépense correspondante, soit 77 638 euros, sera prélevée sur l'exercice 2022, sous réserve du vote du budget 2022, sur la ligne de crédit 96539, nature 657351, fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET